

FORMULAIRE 1

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT AU RANDSTAD SHARE PURCHASE PLAN (S.P.P.) Période d'épargne allant du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021 – avec tacite reconduction

Participant/e

Société Juridique : _____

Direction / Région : _____ Région / Service : _____

Matricule : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

(Pour que votre formulaire soit valide, **tous les champs et coches doivent être renseignés.**)

Epargne

- Oui, je souhaite épargner dans le cadre du plan d'achat d'actions pour la période d'épargne allant du 1er novembre 2020 au 30 avril 2021 en vue d'un achat d'actions RANDSTAD en mai 2021.**

Ainsi, par la présente, je déclare épargner un montant de €¹ par mois

- pour la période 1er novembre 2020 au 30 avril 2021
- ou à compter de ma date d'embauche, soit du /...../..... au 30 avril 2021 (si la date d'embauche est postérieure à la date d'ouverture du plan).

Important : si le montant indiqué sur votre formulaire dépasse le montant d'épargne maximum, il sera modifié à hauteur de celui-ci.

Mode d'épargne

- J'autorise expressément Randstad au titre du SPP (Plan d'achat d'actions) :
- o à prélever chaque mois sur mon salaire le montant d'épargne préalablement défini.
 - o à verser ce montant sur le compte bancaire Randstad France SPP à l'issue de la période d'épargne et lui donne expressément mandat d'acquérir, pour mon compte, des actions Randstad à partir des sommes préalablement épargnées (le présent mandat valant ordre d'achat d'actions), conformément et dans les conditions prévues au «Master Share Purchase Plan Corporate Employees » en vigueur.

En l'absence de toute information contraire au plus tard 20 jours avant la fin chaque période d'épargne, ces prélèvements et mon engagement d'achat se poursuivront sur la période d'épargne suivante.

Je conserve la possibilité de résilier mon ordre d'achat en adressant à Randstad le formulaire de résiliation prévu à cet effet, dûment complété et signé pour le 10/04/2021 au plus tard (date de réception) **au titre de cette période d'épargne, soit 20 jours calendaires au plus tard avant la fin de chaque période d'épargne.**

- Je déclare **expressément avoir seul(e) tous pouvoirs à l'effet du présent engagement** et avoir pris parfaite connaissance de conditions et modalités du Plan SPP, soumis à l'Autorité des Marchés Financiers ayant rendu son avis le 30 septembre 2009, ainsi que du règlement du plan.

(Pour que votre formulaire soit valide, **tous les champs et coches doivent être renseignés.**)

Si le net à payer mensuel s'avérait être inférieur au montant de l'épargne souhaité, la société suspendrait les prélèvements de l'épargne.

Fait à,

Signature du/de la participant/e

le/...../.....

Où et quand envoyer le formulaire ?

Le formulaire est à retourner **complété et signé** au plus tard **le 07/11/2020 (date de réception)** par mail à l'adresse suivante : support.spp@randstad.fr

Veillez à respecter les modalités de retour du formulaire, dans le cas contraire, aucune réclamation ne sera recevable.

¹ **Attention** : Le montant d'épargne mensuel doit être au maximum égal à 5% du salaire mensuel fixe dénommé en annexe « Montant Maximum de l'Epargne » (Cf : exemple fourni en annexe « Exemple de calcul du Montant Maximum de l'Epargne »)

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE D'ENGAGEMENT AU SHARE PURCHASE PLAN (S.P.P.) ?

Calcul du montant mensuel maximum de l'épargne

La formule de calcul du montant maximum que vous pouvez épargner chaque mois est la suivante :

Montant maximum = Salaire de base brut¹ X (Nbre de mensualités² / 12 mois) X 5%

¹ Le salaire de base brut mentionné sur votre bulletin de salaire. Si vous travaillez à temps partiel, votre salaire de base est calculé sur la base de votre temps de travail effectif. Vous pouvez donc, dans tous les cas, vous reporter au salaire indiqué sur votre bulletin de paie

² Modalités de versement de votre salaire annuel : soit 12 mois, soit 13 mois

Exemples de calcul du montant mensuel maximum d'épargne

■ **CAS 1** : Mon salaire fixe annuel est sur 12 mois et je travaille à temps complet (35h/semaine)
Le salaire de base indiqué sur le bulletin de paie est de 2000 €

Montant mensuel maximum = 2000 X (12/12) X 5% = 100 €.
Le montant total sera de 600 € sur la période d'épargne de 6 mois.

■ **CAS 2** : Mon salaire fixe annuel est sur 13 mois et je travaille à temps partiel (28h/semaine)
Le salaire de base proratisé indiqué sur le bulletin de paie est de 2050 €

Montant mensuel maximum = 2050 X (13/12) X 5% = 111,04 €,
Le montant total sera de 666,25 € sur la période d'épargne de 6 mois.

Règles d'éligibilité et conditions d'engagement

■ Règles d'éligibilité

- Être un(e) salarié(e) permanent(e) inscrit(e) à l'effectif durant l'ouverture de la période d'épargne et ce, quelle que soit la société du Groupe Randstad France

- Percevoir une rémunération fixe mensuelle (net à payer positif)

Sont donc exclus :

- les stagiaires,

- les salarié(e)s en suspension de contrat à temps plein, pour quelque motif que ce soit, pendant toute la durée de la période d'épargne

N.B : Les collaborateurs/trices en CDD dont le terme du contrat se situe avant la fin de la période d'épargne n'ont pas intérêt à adhérer puisque l'épargne sera remboursée dans le solde de tout compte.

■ Conditions d'engagement

- Le montant de l'épargne global ne peut excéder 5% du salaire fixe (voir les exemples mentionnés ci-dessus « Exemple de calcul du montant maximum de l'épargne »)

- Retourner le formulaire d'engagement complété et signé au plus tard le **7 novembre 2020** (date de réception)

Rappel sur la gestion de votre portefeuille

A tout moment, **et dès que vous possédez des actions**, vous pouvez gérer votre portefeuille en vous connectant à la plateforme tOption.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous avons besoin de certaines de vos données personnelles saisies dans tOption, en particulier :

- votre IBAN et votre BIC saisis par vos soins pour vous faire parvenir les fonds liés aux ventes de vos actions,

- votre adresse personnelle (email ou postale) pour vous faire parvenir des informations ciblées (récapitulatifs annuels, actualités fiscales...).

Il est donc de votre responsabilité de **vérifier que vos données personnelles sont exactes et mises à jour**. Nous pourrions ainsi vous apporter un service optimum.